

LEGENDE

- UA Zone Urbaine de faubourg
- UB Zone Urbaine peu dense
- UE Zone Urbaine d'équipement
- UI Zone Urbaine industrielle
- 1AU Zone A Urbaniser
- A Zone Agricole
- Ah Zone Agricole de hameau
- N Zone Naturelle
- Np Zone Naturelle protégée
- NL Zone Naturelle touristique
- Nh Zone Naturelle de hameau

- ER1 Emplacements réservés (au titre de l'article L. 123-1-5 8° du code de l'urbanisme)
- EBC Espaces boisés classés (au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme)
- EPI Eléments de paysage ou de patrimoine identifiés (au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme)
- SDC Secteur de diversité commerciale (au titre de l'article L. 123-1-5 7 bis du code de l'urbanisme)
- TC Terrains cultivés à protéger (au titre de l'article L. 123-1-5 9° du code de l'urbanisme)
- SM Secteurs de mixité sociale : 30% de logements sociaux (au titre de l'article L. 123-1-5 16° du code de l'urbanisme)
- ZH Zones humides
- SR Secteur de richesse du sous-sol où les carrières sont admises
- BA Bâtiment agricole pouvant changer de destination (au titre de l'article L. 123-3-1 du code de l'urbanisme)


- Prise en compte des risques technologiques**
- SRT Secteur de risques technologiques lié à l'oléoduc de Défense commune
 - SRE Secteur de risque technologique liée à une entreprise
 - SRC Secteur de risque technologique liée à la canalisation de gaz ERIDAN
 - SRL Secteur de risques technologiques lié au pipeline Méditerranée-Rhône :
 - ZDG zone des dangers graves
 - ZDTG zone des dangers très graves

- Prise en compte des risques naturels**
- PPRI Périmètre d'application du PPRI
 - Aléas d'inondation**
 - ZR1 Zone rouge R1
 - ZR3 Zone rouge R3
 - ZR2 Zone rouge R2
 - ZB Zone bleue

- Autres informations à titre indicatif**
- CNA Construction nouvelle absente du cadastre (A titre indicatif)
- Marges de recul applicables**
- MR Marge de recul applicables aux voies (départementales, nationales, A7) par rapport à l'axe de la voie en mètres
 - MCA Marge de recul applicable sur la zone des Caires (au titre de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme)

Liste des Emplacements Réservés

N° de FER	Désignation	Surface approximative	Bénéficiaire
ER n°1	Réalisation d'un parking relais Parcelle : 2K n°355	4 360 m ²	Commune
ER n°2	Aménagement du carrefour Chemin de Contour Parcelle : 2V n°25	2 100 m ²	Commune
ER n°3	Aménagement de la voirie rue de l'Échalton Parcelle : 2K n°488	470 m ²	Commune
ER n°4	Aménagement d'un cheminement piéton Parcelles : 2K n°953, 729, 434, 432 et 431	200 m ²	Commune
ER n°5	Aménagement d'une liaison piétonne entre le chemin du Satty et le chemin de l'Azalier Parcelles : 2H n°732 et 758, 2V n°19 et 339, 2D n°38 et 37	1 017 m ²	Commune
ER n°6	Élargissement de la voirie Chemin de Côte Chaude Parcelle : 2H n°135	160 m ²	Commune
ER n°8	Extension du cimetière Parcelles : 2H n°704, 705, 706 et 707	5 380 m ²	Commune
ER n°9	Aménagement d'une liaison piétonne Parcelles : 2H n°665 et 669	665 m ²	Commune
ER n°10	Extension du stade Parcelles : 2H n°35, 36, 38, 39, 42, 43, 46, 47, 49, 50, 293, 620, 630	51 400 m ²	Commune



PREFECTURE DE LA DROME

COMMUNE DE ETOILE SUR RHONE

Plan Local d'Urbanisme
Approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 06 février 2014
Le Maire.

Visa de la Préfecture

4.1 - PLAN DE ZONAGE GLOBAL
Echelle 1/10 000ème

R. CONCEPT
Adresse :
Immeuble "33 Sines"
33 route de Châteaufort
74600 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 04 50 52 81 43
Téléfax : 04 50 52 47 76
Mail : rconcept@orange.fr

Date
06 février 2014